

# Règlement de la certification

## Manager en ingénierie informatique

(M2i)

Certification professionnelle RNCP 35435 de niveau 7 enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles, Code NSF 326n, par décision du 17/03/2021 publié au JO du 21/04/2021.

Organisme certificateur	Responsable mise à jour de ce document	Version	Application
Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile de France - ESIEE-IT	Emmanuel Legendre	Mars 2021	A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2021

#### Sommaire

Objet et champ d'application du règlement de certification	3
Les référentiels et blocs de compétences	3
Présentation et articulation des référentiels	3
Les blocs de compétences	22
Les modalités d'évaluation (hors VAE)	23
Le niveau initial requis (hors VAE)	24
Conditions d'obtention du diplôme quelle que soit la voie d'accès (hors VAE)	24
Validation totale de la certification	24
Validation partielle de la certification	25
En cas d'échec	25
Absentéisme	25
Déroulement des épreuves	26
Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap	26
Fraude aux examens de validation de blocs	26
Jury de certification	26
Orientation pédagogique	27
Correction, évaluation et notation des épreuves certifiantes	27
Falsification	27
Divulgation des résultats et recours	27
La certification par la voie de la VAE	28
Le cadre général	28
Les étapes	29
Constitution du dossier de demande VAE	29
Les outils de la VAE	30

#### 1. Objet et champ d'application du règlement de certification

La certification professionnelle de Manager en Ingénierie Informatique est enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de France Compétences : N°35435.

#### https://www.certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/35435

Elle atteste officiellement que celui qui la détient possède les compétences nécessaires à l'exercice du métier de Manager en Ingénierie Informatique <sup>1</sup> avec un niveau 7 de responsabilité et d'autonomie, reconnu par l'Etat.

La formation est professionnalisante, garantissant un fort taux d'employabilité. Elle est accessible par la voie de :

- La formation initiale (FI), dont le contrat d'apprentissage
- la formation continue (FC) dont le contrat de professionnalisation
- la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Le règlement de certification décrit la procédure, les conditions d'accès et de recours, et les modalités de validation de la certification professionnelle de Manager en Ingénierie Informatique. Il s'applique à l'ensemble des organismes préparant la formation de Manager en Ingénierie Informatique, notamment ESIEE-IT<sup>2</sup> et ses organismes partenaires (La CCI de Vaucluse, UTEC, IIA LAVAL, ADEN Formations, CFAI84) quelle que soit la voie d'accès (FI, FC, VAE).

#### 2. Les référentiels et blocs de compétences

#### 2.1. Présentation et articulation des référentiels

Le référentiel de certification décrit précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée. Il s'agit du document principal, commun à la certification et à la formation.

Il est organisé par capacités et compétences, proches de l'activité réelle de travail. Il précise ce qu'il faut évaluer, les modalités de l'évaluation, ainsi que les évaluateurs ou jurys qui y seront impliqués.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Autres désignations métiers : voir fiche RNCP

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La CCI Paris / ESIEE-IT est l'organisme certificateur pour le titre de Manager en Ingénierie Informatique. Il s'agit de la seule autorité pouvant délivrer cette certification.

### **RÉFÉRENTIELS – ACTIVITÉS / CERTIFICATION**

### "Manager en ingénierie informatique" - niveau 7

#### Référentiel de certification

REFERENTIEL D'ACTIVITES  décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES  identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION  définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis  MODALITÉS D'ÉVALUATION  (Les modalités indiquées face à chaque compétence, peuvent être utilisées individuellement ou conjointement, afin de valider la compétence)	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1 - Analyser la stratégie du SI  A1 Analyse de l'environnement et de la stratégie de l'entreprise.  • Évaluation de l'impact environnemental de la stratégie de l'entreprise et de son système d'information  • Prise en compte de la dimension financière et juridique du SI	C1 - Analyser la stratégie de l'entreprise en étudiant son environnement et son fonctionnement, afin d'être en capacité d'établir un diagnostic de son système d'information.	M1 – Mise en situation pratique (étude de cas), autour de l'analyse de la stratégie d'entreprise dans son environnement, de ses forces et de ses faiblesses. (C1)  M2 - En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continus et ou de TP portant sur les thèmes de stratégie et compréhension de l'entreprise  M3 - Prise en compte de la stratégie de l'entreprise dans le cadre d'une production écrite (comptes rendus d'études de cas, rapport, etc.) (C1, C2)	CR1 - Qualité de l'analyse de la stratégie de l'entreprise dans son environnement (M1)  CR2 - Pertinence de l'analyse des forces et des faiblesses d'une organisation  CR3- Pertinence du dossier d'étude sur l'aspect stratégie (M1, M2)  CR4 - Prise en compte dans le livrable de la totalité des éléments définissant l'environnement de l'entreprise

			et de son fonctionnement (M3)
A2 Préparation et réalisation		M4 - Mise en situation pratique (étude de cas), autour du diagnostic d'un SI d'entreprise dans son environnement, de ses forces et de ses faiblesses. (C2)	
du diagnostic des SI ou de	C2 - Établir un diagnostic du SI de		
<ul> <li>Analyse du système, identification des forces et faiblesses</li> <li>Description des processus métiers et des flux d'informations entrants et sortants</li> <li>Évaluation du SI et Identification des écarts entre son fonctionnement réel et son fonctionnement prévu.</li> <li>Identification des éléments à maintenir ou à faire évoluer</li> <li>Documentation et présentation du SI et son fonctionnement prévu.</li> </ul>	l'entreprise ou de la situation technique, en identifiant ses forces et faiblesses, en décrivant ses processus métiers et ses flux d'information, en décelant les écarts, afin de déterminer et de documenter les éléments à maintenir ou à faire évoluer.	M5 - Mise en situation pratique (étude de cas), autour de l'analyse d'un SI et /ou d'une solution technique. (C3)  M6 - En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continus et/ou de TP et / ou de compte rendu d'activité autour de l'analyse d'un SI et /ou d'une solution technique  M7 - Prise en compte de la stratégie de l'entreprise dans le cadre d'une production écrite (mémoire, rapport, etc) (C3)	CR5 - Qualité de l'analyse du SI de l'entreprise (M4)  CR6 - Pertinence des résultats du diagnostic (M4)  CR7 - Qualité de la documentation et de la restitution orale et/ou écrite du diagnostic (M4)
A3 Analyse et évolution du SI ou de solutions techniques  • Identification du champ de l'analyse et des	C3 - Déterminer les objectifs de l'organisation, en effectuant		CR8 - Qualité et pertinence de la méthode d'analyse proposée (M5) CR9 - Qualité des critères de

missions à réaliser  Définition des moyens humains à mobiliser  Définition des méthodes et outils à utiliser  Organisation du mode de recueil et de traitement des informations Présentation de l'analyse en prévision d'une évolution	l'analyse d'un système d'information d'une organisation ou d'une solution technique, en identifiant les missions à réaliser, l'équipe à constituer et les méthodes et outils à utiliser, afin de faire évoluer le SI ou la solution technique.		choix des outils (M5, M6)  CR10- Dans le rapport, présence des éléments nécessaires à l'organisation de la mise en place de la solution(M7)
BLOC 2 – Concevoir, déployer et tester des solutions			
techniques			
<ul> <li>A4 Analyse de la mission et du besoin des parties prenantes</li> <li>Recueil de besoins client</li> <li>Rédaction d'un cahier des charges</li> <li>Analyse des solutions existantes</li> </ul>	C4 - Recueillir et formaliser les besoins des parties prenantes en analysant la mission et son contexte, afin d'élaborer le cahier de charge de la solution à mettre en œuvre.	M8- Des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continus et/ou de TP et / ou de compte rendu d'activité autour de l'analyse des besoins  M9 - Mise en situation professionnelle sur l'analyse des besoins dans le cadre de projet réel d'entreprise, de mission de stage ou d'alternance, etc  M10 - Mise en situation pratique (étude de cas), autour de la conception et l'architecture d'une solution technique.  M11 -En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de	CR11 - Une démarche de recueil des besoins auprès des parties prenantes est mise en œuvre (interview, questionnaires,)(M8, M9)  CR12 -Dans le projet, la note de cadrage intègre tous les besoins du projet et le cahier des charges prends en compte les objectifs des parties prenantes (M8, M9)

#### A5 Conception et architecture du système ou de la solution technique

- Élaboration des cas d'utilisation et d'interaction
- Élaboration de l'architecture globale du système et de ses composantes
- Prise en compte des systèmes déjà existants dans la phase de l'architecture
- Prise en compte de l'aspect qualité, temps, coût dès la phase de conception et d'architecture
- Élaboration d'un éventail d'architectures possibles

A6 Modélisation et réalisation

C5.1 - Définir les cas d'utilisation et concevoir les modules formant la solution désirée et leurs interactions, en prenant en compte l'existant, les besoins des parties prenantes afin de retenir les technologies, les outils, et les méthodes adaptées.

C5.2 Proposer plusieurs architectures possibles pour la solution désirée, en combinant les différents paramètres de conception (qualité, temps, coût, etc.), afin de s'assurer que les différentes possibilités ont été envisagées.

C6 - Choisir l'architecture respectant les exigences, en tenant compte de sa robustesse, de sa complexité, des délais et

d'activité sur les différents cas de conception, d'élaboration et d'utilisation de solution d'architecture de système ou de solution technique.

M12 - Mise en situation pratique (étude de cas), autour de la modélisation et de la réalisation des solutions.

M13 - En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continus et /ou de TP des rapports d'activité sur la modélisation et la réalisation des solutions

M14 - Mise en situation pratique (étude de cas), autour de la mise en place d'une stratégie de test.

M15 - En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de

CR13 -L'analyse produite respecte le formalisme et les règles de modélisation en vigueur des scénarios d'utilisation dans une schématisation appropriée et définie (M10, M11)

CR14 - Les architectures proposées prennent en compte les différents paramètres de conception, les contraintes du système et les besoins des parties prenantes. (M10, M11)

CR15 - L'architecture est décrite en utilisant des outils appropriés et son choix est pertinent vis à vis des critères fixés ( M12, M13)

CR16 - Les différents modules

<ul> <li>Comparaison et sélection de l'architecture adaptée aux exigences des parties prenantes.</li> <li>Réalisation et intégration des différents modules qui constituent le système ou la solution finale</li> </ul>	des coûts, afin réaliser le système ou la solution finale, en intégrant les différents modules	contrôles continus et ou de TP et / ou de compte rendu d'activité sur la mise en place de tests du système ou de la solution	qui constituent la solution finale sont réalisés en utilisant un langage, une technique ou un référentiel adapté. (M12, M13)  CR17 -Le langage de programmation, la technique ou la méthodologie utilisées sont maîtrisées et sont utilisés en suivant les recommandations en vigueur (M12, M13)
A7 Mise en place et test du système ou de la solution	C7.1 - Réaliser les tests des différents modules en déterminant les actions correctives à mettre en place, en vue de l'intégration des solutions dans la solution globale	M16 - Mise en situation pratique (étude de cas), autour du déploiement de la solution en environnement de production  M17 -En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continus et ou de TP et / ou de compte rendu d'activité sur la configuration et le déploiement de la solution ou du système	CR18 - La solution développée ou réalisée est conforme à l'architecture sélectionnée (M12, M13).  CR19 - Le lien entre théorie des tests et mise en place des tests est expliqué clairement dans un exemple simple (M14, M15)
<ul> <li>Mise en place du processus de vérification et validation des modules techniques mis en place</li> <li>Mise en place du processus de vérification et de validation de la</li> </ul>	C7.2 - Intégrer les différents modules et tester la solution finale en considérant les exigences des parties prenantes et les scénarios identifiés, afin de valider la solution technique	M18 - Mise en situation pratique (étude de cas), autour de la stratégie de maintenance et d'évolution de la solution	CR20 - Les tests unitaires et les tests d'intégration préalablement définis ont été correctement réalisés (M14, M15)

solution globale		M19 -En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continus et ou de TP et / ou de compte rendu d'activité sur la stratégie de maintenance et d'évolution de la solution	
A8 Déploiement et mise en environnement de production  • Mise en place d'une stratégie de déploiement de la solution ou du système.  • Configuration de l'environnement de production  • Déploiement de la solution ou du système dans un	C8.1 - Mettre en place une stratégie de déploiement, en prenant en compte les contraintes techniques et de performance, afin de déployer la solution dans son environnement de production.  C8.2 - Déployer la solution dans son environnement de production en préparant et en configurant son environnement, afin d'assurer un fonctionnement optimal		CR21 - Les différents modes d'organisation d'une chaîne de déploiement sont bien décrits (M16, M17)  CR22 - L'application ou la solution technique est correctement intégrée dans l'environnement d'accueil. Le déploiement est effectué selon les procédures décrites (M16, M17)
environnement de production	C9.1 - Piloter la mise en œuvre des solutions choisies, en vérifiant leur intégration dans le système existant, et en		CR23 - Les méthodes d'organisation de la maintenance d'une solution sont clairement décrites, en prenant en compte la gestion des incidents en escalade. La problématique de la continuité

A9 Maintenance évolutive et corrective	implémentant une procédure de gestion des changements, afin de		de service est prise en compte dans un plan (PRA/PCA) (M18, M19)
<ul> <li>Mise en place d'une stratégie de la maintenance évolutive et corrective</li> <li>Gestion des demandes d'évolution du SI</li> <li>Gestion des anomalies du système</li> </ul>	gérer les aléas et s'assurer que les produits respectent les exigences spécifiées  C9.2 - Gérer la continuité du service, en implémentant une procédure de gestion des incidents, afin de garantir un fonctionnement optimal de la solution.		(WII)
BLOC 3 - Manager des projets et des programmes dans des environnements complexes et multidisciplinaires			
<ul> <li>A10 Définition du périmètre et du contexte du projet</li> <li>Analyse du projet et définition de son périmètre et de son</li> </ul>	C10.1 - Identifier et définir le périmètre d'un projet en l'analysant dans son environnement, afin d'intégrer les ressources, les contraintes,	<ul> <li>M20 - Mise en situation pratique (étude de cas), autour du management de projet</li> <li>M21 -En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continus et ou de TP et / ou de compte rendu d'activité sur les différentes méthodologies de projet.</li> <li>M22 -Mise en situation de simulation de gestion d'un projet</li> </ul>	CR24 -Identifier les principales méthodes de gestion de projet. Savoir décrire les différentes étapes (M20, M21) CR25 - Application pertinente d'une méthodologie de gestion de projet avec identification

environnement	les exigences des parties	(projet, étude de cas,)	des livrables, gestion des
<ul> <li>Choix des</li> </ul>	prenantes et les risques		relations avec les parties
méthodologies de			prenantes, prise en compte des
projet	C10.2 - Choisir et déployer la		risques et de la planification. (M20, M22)
<ul> <li>Prise en compte des</li> </ul>	démarche adaptée pour la	M23 - Mise en situation pratique (étude de cas), autour du management de projet	(10120, 10122)
ressources et des	gestion du projet, en prenant en	management de projet	
contraintes des parties	, , , ,	M24 - En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de	
prenantes du projet	compte son périmètre, afin de	contrôles continus et /ou de TP et / ou de compte rendu	
<ul> <li>Analyse et gestion des</li> </ul>	réussir le projet	d'activité sur l'optimisation des ressources dans le cadre d'un	
risques		projet	CR26 - Identification des
<ul> <li>Planification des</li> </ul>			CR26 - Identification des principales ressources
actions			nécessaires à la réalisation du
<ul> <li>Évaluation continue de</li> </ul>	C11.1 - Allouer les ressources à		projet et allocation pertinente
la pertinence et de la	disposition dans le cadre du		de celles-ci.(M23, M24)
pérennisation du projet	projet en réalisant un suivi afin		
A11 Allocation of outimication	•		
A11 Allocation et optimisation	ressources.		
des ressources nécessaires au	C11.2 - Mettre en place des		
bon déroulement du projet	•		
<ul> <li>Allocation des</li> </ul>	environnements de gestion de		
	projet, en utilisant des outils		
ressources techniques, financières	appropriés, afin de partager une	M25 - Mise en situation de simulation professionnelle	
et humaines au projet	vision collaborative sur les	(Réalisation d'un ou plusieurs projets avec une dimension	
Mise en place d'un	activités du projet.	entrepreneuriale)	
environnement		M26 - Présentation de projet entrepreneurial	
informatique de suivi			CR27 - Le marché a bien été
de projets			étudié et une segmentation
<ul><li>Mise en place</li></ul>			claire est mise en place(M25,
d'indicateurs de suivi			M26)
de projets			CR28 - L'analyse concurrentielle

<ul> <li>Suivi budgétaire du</li> </ul>			est viable et prend en compte
projet.			l'essentiel des concurrents
	C12 - Développer le volet		directs et indirects (M25, M26)
	business d'un projet en mettant		CR29 - Viabilité du business
			model (M25, M26)
	'		
A12 Intégration d'une	entrepreneuriale, afin de		CR30 - Respect des différentes
démarche d'innovation dans	prendre des décisions		étapes de la méthodologie
	opportunes et favoriser		entrepreneuriale (M25, M26)
le cadre d'un projet	l'innovation.		CR31 - Les livrables prennent en
			compte les éléments présentés
Maîtrise des éléments		M27 - Mise en situation pratique (TP, étude de cas), autour du	dans la description des
clefs d'une démarche		management des équipes projet	situations et les solutions
entrepreneuriale			apportées tiennent compte des
<ul> <li>Mise en place une</li> </ul>			descriptions du contexte (M26)
démarche innovante.			
<ul> <li>Analyse de l'impact</li> </ul>			
d'une démarche			
d'innovation sur le			
fonctionnement du			
projet ou de			
l'organisation			
- G. J.	C12 Départir la article de		
	C13 - Répartir les actions en		
	prenant en compte les		
	compétences des membres de		
A13 Management des équipes	l'équipe et les facteurs humains		
projet	afin de manager efficacement		
	des équipes et atteindre les		
<ul> <li>Identification des</li> </ul>	objectifs du projet		
compétences	objectiis du projet		
disponibles et			
constitution d'une			
constitution a and			

	<ul> <li>équipe projet</li> <li>Répartition des actions en fonction des compétences disponibles</li> <li>Animation et coordination d'équipes multiculturelles et multidisciplinaires</li> <li>Leadership et gestion des conflits</li> <li>Prise en compte du facteur humain pour mettre en place un contexte favorable à la réussite du projet</li> </ul>					
--	---	--	--	--	--	--

BLOC 4 – Intégrer des projets
d'entreprise faisant appel à
des technologies innovantes
et avancées

A14 Étude de la pertinence d'introduire des technologies innovantes et/ou avancées, pour répondre aux besoins des parties prenantes

- Étude de la pertinence d'introduire une technologie avancée
- Étude de la faisabilité de l'introduction de solutions avancées, en termes de bénéfices, compliance, coûts, complexité technique, compétences nécessaires, maintenance,...

C14 - Étudier l'opportunité et la pertinence de faire appel à des technologies avancées et innovantes, en étudiant leur faisabilité et la valeur apportée, afin de proposer des réponses à des besoins émergents de l'entreprise.

M28 - Production écrite d'un mémoire dit de" veille technologique" et présentation devant un jury composé d'au moins un membre de l'équipe pédagogique

M29 - En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continus et ou de TP et / ou de compte rendu d'activité sur la compréhension des concepts et la mise en oeuvre de technologies avancées

CR32 - Le choix du sujet porte sur une technologie innovante, ou sur un concept nouveau (M27)

CR33 - Les technologies, sur lesquelles s'appuient le sujet innovant, sont présentées de façon claire et en utilisant des notions maîtrisées (M27)

CR34 -Les usages sont présentés et le lien est fait avec l'innovation apportée aux utilisateurs (M27)

CR35 -Le cas échéant, une démonstration ou une simulation est réalisée.(M27, M28)

CR36 -La présentation orale est claire, argumentée, et réalisée dans le temps imparti. Elle résume tous les aspects du sujet (technologie et usage)(M27)

CR37 -Une analyse du problème est menée qui conduit à la proposition d'utilisation de technologie avancée (M27)

CR38 -Les concepts de base de la technologie sont exposés de façon didactique (M27, M28)

CR39 -Les usages sont étudiés,

M30 - Mise en situation pratique (étude de cas), faisant appel à l'intégration de solutions avancées

# A15 Intégration des solutions avancées lors de la conception et l'architecture de système ou de la solution

- Veille et analyse des technologies avancées existantes et répondantes aux besoins des parties prenantes
- Saisir les opportunités apportées par les technologies innovantes.
- Mise en place de plusieurs architectures possibles, faisant appel à des briques de technologies avancées, existantes ou à développer

C15 - Identifier et intégrer des technologies avancées et innovantes dès la phase de conception et d'architecture, en adoptant une démarche de veille technologique, afin de saisir de nouvelles opportunités et pour proposer des solutions en

adéquation avec les exigences

des parties prenantes

C16 - Préconiser une solution intégrant dès la phase de conception les contraintes M31- En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continus et ou de TP et / ou de compte rendu d'activité sur l'intégration de solutions technologiques sous forme d'une architecture technique

M32 - Mise en situation pratique (étude de cas), impliquant la veille et l'analyse des normes et les impacts des nouvelles technologies sur les grands enjeux de développement durable.

M33 - En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de contrôles continues et ou de TP et / ou de compte rendu d'activité sur le plan de la réglementation et la protection des données

M34 - Mise en situation pratique (étude de cas), impliquant la modélisation et la réalisation de solutions intégrant des technologies avancées.

M35 - En parallèle des contrôles sont effectués sous formes de

sur les plans techniques mais aussi d'un point de vue design utilisateur (M27, M28)

CR40 -La proposition de solution est justifiée selon des critères simples et objectivables (M27)

CR41 - Les architectures sont mises en places et testés au minimum sous forme de preuve de concept ( M29, M30)

CR42 - La solution technique est implémentée et testée, au moins sous la forme d'un prototype ou d'une preuve de concept (M29,M30)

CR43 - Une documentation est livrée, elle présente les aspects techniques et les usages, elle est complétée par un support de communication "grand public" qui présente l'originalité de la solution et les concepts sur lesquels elle se base (M29, M30)

CR44 - La solution proposée est validée d'un point de vue légal, et les avantages en terme de

A16 Prise en compte des

contraintes et recommandations liées au développement durable, ainsi que l'éthique, la réglementation et la protection de données, lors de l'introduction de technologies avancées.

- Veille et analyse des normes, règles et recommandations associées aux technologies mises en œuvre.
- Prise en compte de la stratégie de l'entreprise afin d'aligner la solution proposée dès sa conception.

A17 Modélisation et réalisation de solutions faisant appel à des technologies avancées.

Comparaison et choix

légales et environnementales, en adoptant une démarche de veille et de sensibilisation, afin de proposer des solutions en adéquation avec la réglementation en vigueur et la stratégie de l'entreprise

C17.1 - Choisir l'architecture adéquate, en analysant et en comparant les différentes propositions, afin de réaliser et d'intégrer les différents modules qui constituent la solution finale.

C17.2 - Tester la solution en adoptant des techniques adaptées, afin de garantir la contrôles continus et /ou de TP sur les architectures et leur fonctionnement

M36 - Mise en situation professionnelle (projet réel d'entreprise ou projet de conception d'une solution par des technologies innovantes

durabilité, d'accessibilité, sont présentés (M31, M32)

CR45 - Les architectures sont mises en places et testés au minimum sous forme de preuve de concept (M34, M35)

CR46 -La solution technique est implémentée et testée, au moins sous la forme d'un prototype ou d'une preuve de concept (M34, M35)

CR47 - Une documentation est livrée, elle présente les aspects techniques et les usages, elle est complétée par un support de communication "grand public"présentant l'originalité de la solution et les concepts sur lesquels elle se base (M34, M35)

de l'architecture adaptée  Réalisation et intégration des différents modules déployant des technologies avancées  La solution est testée à l'aide des techniques adaptées aux technologies mises en œuvre	bonne intégration des technologies avancées et le bon fonctionnement de la solution apportée		mises en places et testées au minimum sous forme de preuve de concept (M34,M36)  CR49 - La solution technique est implémentée et testé, au moins sous la forme d'un prototype ou d'une preuve de concept (M33,M35)  CR50 - Une documentation est livrée, elle présente les aspects techniques et les usages, elle est complétée par un support de communication "grand public" qui présente l'originalité de la solution et les concepts sur lesquels elle se base (M34, M46)
---	--	--	---

Bloc 5 : Piloter un projet informatique en collaboration avec les parties prenantes			
A19 Lancement d'un projet informatique  En prenant en compte les différentes étapes d'un projet et les contraintes (budget, délais, qualité, sécurité, normes et législation)	C19 Initier un projet informatique, en présentant les principales étapes, en mobilisant les équipes, en organisant les ressources disponibles et en négociant les moyens nécessaires, afin de fédérer les parties prenantes	M37 - Mise en situation de simulation professionnelle (projet, jeux de rôles, présentation orale, exposé, projet de création d'entreprise,)  M38 - Mise en situation professionnelle dans un projet d'entreprise (mission de stage ou d'apprentissage)  M39 - Production écrite du mémoire de fin d'apprentissage en entreprise et présentation devant un jury d'évaluation	CR51 - L'adaptation aux règles et usages de l'entreprise est vérifiée dans la présentation et dans le mémoire écrit (M37, M38, M39)  CR52 - Soin apporté aux supports de communication (M37, M38, M39)  CR53 - Plan clair et présenté en introduction (M37, M38, M39)
<ul> <li>Structuration et rédaction d'une proposition</li> <li>Elaboration des supports de présentation</li> <li>Présentation, « vendre » le</li> </ul>			CR54 - Argumentation construite et pertinente selon un déroulement cohérent ( M37, M38, M39)
projet aux parties prenantes et argumentation des choix		M40 - Production écrite d'une lettre de cadrage et présentation devant un jury	CR55 - Capacité à synthétiser et mise en perspective clairement présentées (M36, M37, M38)
<ul> <li>Négociation des moyens financiers et technologiques (serveurs, réseaux,) à attribuer au</li> </ul>		M41 - Mise en situation de simulation professionnelle de suivi et livraison d'un projet (projet, jeux de rôles, présentation orale, exposé, projet de création d'entreprise,)	CR56 les aspects multiculturels sont pris en compte lorsqu'ils se présentent dans la situation de travail (M37, M38)
projet, si nécessaire	C20a Piloter l'avancement d'un projet informatique auprès des parties prenantes, en organisant des réunions d'avancement et de	M42 - Mise en situation professionnelle dans un projet réel d'entreprise ou mission de stage ou d'apprentissage.	CR57 - Les écrits sont clairs et correctement structurés le cas échéant ils suivent une méthodologie fournie (M40-

A20 Suivi et livraison d'un	cadrage, en résolvant les		M41 - M42)
<ul> <li>projet informatique auprès des parties prenantes</li> <li>Organisation et animation des réunions de travail</li> </ul>	problématiques techniques et les conflits inhérents au management de projet, afin de lever les blocages et de mener à		CR58 - L'attitude démontrée permet d'aboutir à une résolution de conflit (M41 - M42)
<ul> <li>Rédaction des synthèses et comptes rendus de réunions</li> <li>Résolution de conflit et gestion humaine des</li> </ul>	bien la mission dans le délai imparti		C59- La prise en compte de l'ensemble des informations fournies permettent de proposer une solution de compromis (M41)
<ul> <li>Production des écrits professionnels (comptes rendus, notes techniques, présentations)</li> <li>organisation et animation de travail collaboratif en équipe</li> <li>Production des documents de recette</li> <li>Réalisation d'une recette en présence des parties prenantes</li> </ul>	C20b Préparer une recette et la réaliser en présence des parties prenantes afin d'obtenir la validation finale du projet	M43 - Production écrite d'une lettre de cadrage et présentation devant un jury d'évaluation  M44 - Mise en situation de simulation professionnelle (projet, jeux de rôles, présentation orale, exposé, projet de création d'entreprise,)  M45 - Mise en situation professionnelle dans un projet d'entreprise (mission de stage ou d'apprentissage)	CR60 - Le cahier de recette proposé est complet et présente un caractère exhaustif (M40- M41 - M42)  CR61 - La recette est présentée de façon claire, les fonctionnalitées principales du projet sont démontrées aux parties prenantes (M40- M41 - M42)  CR62 - les aspects multiculturels sont pris en compte lorsqu'ils se présentent dans la situation de travail (M40 - M41- M42)
		M46 - Production d'un mémoire de veille technologique et soutenance devant un jury d'évaluation	CR63 -Les attendus sont clairs et correctement structurés, le cas échéant ils suivent une méthodologie fournie (M40-

M47 - Réalisation d'une étude de création d'activité innovante

et proposition d'un business plan

M42)

A21 Rédiger un rapport de projet

# A21 Rédaction d'un rapport de projet informatique, d'activités ou de mission

- Identification d'une problématique
- Elaboration d'un plan
- Recueil et sélection d'informations
- Appropriation d'un contexte international
- Rédaction selon les modalités définies

informatique, d'activités ou de mission, en synthétisant / vulgarisant / présentant un état de l'avancement afin de capitaliser les informations et communiquer vers les parties prenantes y compris en langue anglaise.

technologique, en recueillant et en analysant les sources documentaires et articles de recherche dans le domaine des systèmes d'information, en diffusant les résultats, et en s'auto-formant, afin de

l'exploiter dans ses prestations

une

veille

Organiser

C22

# A22 Diffusion d'une veille technologique

- Recueil
- Analyse
- Diffusion
- Identification des possibilités

# CR64 - La problématique est clairement posée (M43)

CR65 - Les informations recueillies sont pertinentes et permettent de répondre à la problématique ( M43)

CR66 - Le niveau en anglais dans l'abstract et/ou dans les présentations orales est compatible avec la participation à des situations professionnelles à caractère interculturel (M43 - M44 - M45)

CR67 - Les aspects multiculturels sont pris en compte lorsqu'ils se présentent dans la situation de travail (M44)

CR68 - Les écrits sont clairs et correctement structurés le cas échéant ils suivent une méthodologie fournie(M46-M47)

CR69 - La problématique est clairement posée (M46 - M47)

CR70 - Les informations recueillies sont pertinentes et permettent de répondre à la

d'exploitation et		problématique (M46 - M47)
recommandations		CR71 - Le niveau en anglais dans l'abstract et/ou dans les présentations orales est compatible avec la participation à des situations
		professionnelles à caractère interculturel (M46 - M47)
		CR72 - L'activité proposée est réalisable, et elle répond à un besoin clairement identifié et à un contexte défini (M46 - M47)
		C 73 - Le business plan proposé reprend la méthodologie définie(M46- M47)
		CR74 - La présentation est claire et convaincante (M46- M47)

#### 2.2 <u>Les blocs de compétences</u>

Les blocs de compétences sont des éléments identifiés de la certification professionnelle. Ils forment un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ils permettent l'obtention par étapes successives des différentes composantes d'une même certification.

En cas de réussite partielle à la certification, cela permet d'attester des compétences acquises.

Chaque bloc doit donner lieu à une évaluation et une validation.

Intitulé des blocs	Compétences
Bloc 1 : Analyser la stratégie du SI	C1 - Analyser la stratégie de l'entreprise en étudiant son environnement et son fonctionnement, afin d'être en capacité d'établir un diagnostic de son système d'information.  C2 - Établir un diagnostic du SI de l'entreprise ou de la situation technique, en identifiant ses forces et faiblesses, en décrivant ses processus métiers et ses flux d'information, en décelant les écarts, afin de déterminer et de documenter les éléments à maintenir ou à faire évoluer.  C3 - Déterminer les objectifs de l'organisation, en effectuant l'analyse d'un système d'information d'une organisation ou d'une solution technique, en identifiant les missions à réaliser, l'équipe à constituer et les méthodes et outils à utiliser afin de faire évoluer le SI ou la colution technique.
Bloc 2: Concevoir, déployer et tester des solutions techniques	utiliser, afin de faire évoluer le SI ou la solution technique.  C4 - Recueillir et formaliser les besoins des parties prenantes en analysant la mission et son contexte, afin d'élaborer le cahier de charge de la solution à mettre en œuvre.  C5.1 - Définir les cas d'utilisation et concevoir les modules formant la solution désirée et leurs interactions, en prenant en compte l'existant, les besoins des parties prenantes afin de retenir les technologies, les outils, et les méthodes adaptées.  C5.2 Proposer plusieurs architectures possibles pour la solution désirée, en combinant les différents paramètres de conception (qualité, temps, coût, etc.), afin de s'assurer que les différentes possibilités ont été envisagées.  C6 - Choisir l'architecture respectant les exigences, en tenant compte de sa robustesse, de sa complexité, des délais et des coûts, afin réaliser le système ou la solution finale, en intégrant les différents modules.  C7.1 - Réaliser les tests des différents modules en déterminant les actions correctives à mettre en place, en vue de l'intégration des solutions dans la solution globale  C7.2 - Intégrer les différents modules et tester la solution finale en considérant les exigences des parties prenantes et les scénarios identifiés, afin de valider la solution technique.  C8.1 - Mettre en place une stratégie de déploiement, en prenant en compte les contraintes techniques et de performance, afin de déployer la solution dans son environnement de production.  C8.2 - Déployer la solution dans son environnement de production en préparant et en configurant son environnement, afin d'assurer un fonctionnement optimal.  C9.1 - Piloter la mise en œuvre des solutions choisies, en vérifiant leur intégration dans le système existant, et en implémentant une procédure de gestion des changements, afin de gérer les aléas et s'assurer que les produits respectent les exigences spécifiées  C9.2 - Gérer la continuité du service, en implémentant une procédure de gestion des incidents, afin de garantir un fonctionnement optima
Bloc 3 : Manager des projets et des programmes dans des environnements complexes et multidisciplinaires	C10.1 - Identifier et définir le périmètre d'un projet en l'analysant dans son environnement, afin d'intégrer les ressources, les contraintes, les exigences des parties prenantes et les risques C10.2 - Choisir et déployer la démarche adaptée pour la gestion du projet, en prenant en compte son périmètre, afin de réussir le projet C11.1 - Allouer les ressources à disposition dans le cadre du projet en réalisant un

	suivi afin d'optimiser l'utilisation des ressources.
	C11.2 - Mettre en place des environnements de gestion de projet, en utilisant des outils appropriés, afin de partager une vision collaborative sur les activités du projet.  C12 - Développer le volet business d'un projet en mettant en place une démarche entrepreneuriale, afin de prendre des décisions opportunes et favoriser l'innovation.  C13 - Répartir les actions en prenant en compte les compétences des membres de l'équipe et les facteurs humains afin de manager efficacement des équipes et atteindre les objectifs du projet  C14 - Étudier l'opportunité et la pertinence de faire appel à des technologies avancées et innovantes, en étudiant leur faisabilité et la valeur apportée, afin de
Bloc 4: Intégrer des projets d'entreprise faisant appel à des technologies innovantes et avancées.	proposer des réponses à des besoins émergents de l'entreprise.  C15 - Identifier et intégrer des technologies avancées et innovantes dès la phase de conception et d'architecture, en adoptant une démarche de veille technologique, afin de saisir de nouvelles opportunités et pour proposer des solutions en adéquation avec les exigences des parties prenantes  C16 - Préconiser une solution intégrant dès la phase de conception les contraintes légales et environnementales, en adoptant une démarche de veille et de sensibilisation, afin de proposer des solutions en adéquation avec la réglementation en vigueur et la stratégie de l'entreprise  C17.1 - Choisir l'architecture adéquate, en analysant et en comparant les différentes propositions, afin de réaliser et d'intégrer les différents modules qui constituent la solution finale.  C17.2 - Tester la solution en adoptant des techniques adaptées, afin de garantir la bonne intégration des technologies avancées et le bon fonctionnement de la solution apportée.
Bloc 5: Piloter un projet informatique en collaboration avec les parties prenantes.	C19 Initier un projet informatique, en présentant les principales étapes, en mobilisant les équipes, en organisant les ressources disponibles et en négociant les moyens nécessaires, afin de fédérer les parties prenantes C20a Piloter l'avancement d'un projet informatique auprès des parties prenantes, en organisant des réunions d'avancement et de cadrage, en résolvant les problématiques techniques et les conflits inhérents au management de projet, afin de lever les blocages et de mener à bien la mission dans le délai imparti C20b Préparer une recette et la réaliser en présence des parties prenantes afin d'obtenir la validation finale du projet. A21 Rédiger un rapport de projet informatique, d'activités ou de mission, en synthétisant / vulgarisant / présentant un état de l'avancement afin de capitaliser les informations et communiquer vers les parties prenantes y compris en langue anglaise. C22 Organiser une veille technologique, en recueillant et en analysant les sources documentaires et articles de recherche dans le domaine des systèmes d'information, en diffusant les résultats, et en s'auto-formant, afin de l'exploiter dans ses prestations

#### 3. Les modalités d'évaluation (hors VAE)

Le diplôme peut être obtenu en formation continue et initiale par validation de tous les blocs de compétences. Une validation partielle peut être obtenue à partir du premier bloc de compétences validé. La validation de tous les blocs de compétences est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

L'évaluation de chaque bloc est déterminée selon les modalités et critères d'évaluation du référentiel de certification. Elle peut intégrer des évaluations sous la forme de **contrôles continus**.

Le règlement des études (établi par chaque organisme préparant à la formation) précise les modalités liées à la mise en œuvre des contrôles continus et leurs pondérations appliquées par rapport à l'épreuve certifiante.

L'évaluation du candidat à la certification professionnelle intègre une dimension professionnelle évaluée systématiquement selon deux modalités :

- à partir de notes attribuées par le professionnel qui suit le candidat en entreprise (alternance ou stage) à l'aide d'une grille d'activités et de compétences ;
- à partir de la notation d'un mémoire professionnel, et d'une soutenance, basés sur un projet professionnel réalisé en entreprise (alternance ou stage).

#### 4. Le niveau initial requis (hors VAE)

• Justifier d'une certification ou d'un diplôme validé<sup>3</sup> de niveau 5 (pour un accès en 1<sup>ère</sup> année) ou de niveau 6 (pour un accès en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année) dans le domaine de la certification visée ou de la spécialité précisée par l'établissement, et satisfaire aux épreuves de sélection de l'établissement, avoir une bonne maîtrise de la langue française (écrit/oral) et satisfaire aux épreuves de sélection de l'établissement.

Ou

• Justifier d'une expérience professionnelle jugée significative par le responsable pédagogique, avoir une bonne maîtrise de la langue française (écrit/oral) et satisfaire aux épreuves de sélection de l'établissement.

Ce niveau initial requis sera évalué par chaque établissement de préparation à la certification selon les modalités qu'il jugera utiles.

#### 5. Conditions d'obtention du diplôme quelle que soit la voie d'accès (hors VAE)

#### 5.1. Validation totale de la certification

La certification est obtenue dans sa totalité si le candidat présente pour chaque bloc de compétences une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

<sup>3</sup> ou d'une certification étrangère équivalente reconnue et validée par l'organisme certificateur

#### 5.2. Validation partielle de la certification

La validation partielle de la certification est prononcée par le jury dans le cas où le candidat a validé 1 à 4 bloc(s) de compétences de la certification de Manager en Ingénierie Informatique, qui en comporte 5 au total.

Cas de l'ajournement : Si une session de rattrapage est programmée par l'établissement<sup>4</sup>, le candidat est déclaré « ajourné » par le jury. Un deuxième jury de délibération de la certification sera réuni à l'issue des résultats des épreuves de rattrapage pour statuer sur la validation de la certification pour les candidats concernés. Dans ce cas, le jury de délibération statuera définitivement sur l'échec, la validation partielle ou la validation totale de la certification.

En cas de validation partielle, le candidat conserve le bénéfice des blocs pour lesquels il a satisfait aux conditions de validation présentées au point 5.1. Une attestation de réussite lui sera délivrée pour chaque bloc validé.

**Pour finaliser l'obtention de la certification M2i dans sa totalité**, le candidat a le choix de poursuivre son parcours pour la validation du/des bloc/s de compétences manquant/s soit par la voie de :

- la formation en alternance => se rapprocher pour cela de l'équipe pédagogique de l'école seule habilitée à proposer un éventuel redoublement pour les matières des blocs concernés
- la formation continue, dans le cas où la formation est modularisée et les blocs inscrits au catalogue de formation
- la validation des acquis de l'expérience (VAE) => voir point 16.

#### 5.3. En cas d'échec

A défaut de validation partielle, l'échec à la certification est prononcé.

#### 6. Absentéisme

 L'absence à toute épreuve d'évaluation d'un bloc de compétences induit une note de 0/20 à cette épreuve.

Motifs recevables en cas d'absence (à remettre au responsable de la formation dans les 48h de l'absence) :

- Certificat médical précisant l'incapacité de l'apprenant à être présent pour les étudiants voie scolaire
- Arrêt de travail pour les apprentis et les salariés en alternance

4

Cas de force majeure justifié (certificat de décès d'un proche,...)

Dans ces seuls cas, une nouvelle épreuve est proposée à l'apprenant à une date ultérieure, définie par l'établissement.

#### 7. Déroulement des épreuves

Cf. Règlement des études de l'organisme de formation

#### 8. Aménagement des épreuves pour les candidats en situation de handicap

En vue d'aménager les épreuves pour les candidats en situation de handicap, le candidat est tenu d'en informer le référent Handicap de son établissement et de lui préciser les mesures nécessaires au bon déroulement des épreuves au début de la formation et au plus tard un mois après la date de la rentrée.

#### 9. Fraude aux examens de validation de blocs

Tout candidat pris en situation de fraude sera immédiatement exclu de l'épreuve et de ce fait une note de 0/20 sera attribuée à cette épreuve.

Cf. Règlement des études concernant les sanctions disciplinaires.

#### 10. Jury de certification

A l'issue de l'ensemble des épreuves, l'établissement réunit le jury de certification.

La constitution du jury est conforme aux modalités du dossier d'enregistrement à France Compétences, notamment :

- Le jury est composé d'un président, d'un rapporteur et de membres.
- Le président du jury est désigné parmi les professionnels participants au jury
- Le rapporteur est obligatoirement un coordinateur ou un responsable pédagogique de l'organisme de formation
- Le jury est composé de quatre membres :
  - deux professionnels dont le président du jury
  - deux représentants pédagogiques dont le rapporteur et obligatoirement un représentant de l'organisme certificateur (ESIEE-IT).
- Les membres extérieurs sont des professionnels du métier informés des critères d'évaluation. Ils représentent 50% des membres du jury.

Le président du jury de certification rédige le procès-verbal de la séance et établit la liste des certifiés et des certifiés partiels. <u>Le jury est souverain dans ses décisions.</u>

- ❖ Pour les candidats ayant obtenu la certification dans sa totalité, le parchemin (diplôme) sera signé par le Directeur Général de l'ESIEE-IT.
- Pour les candidats ayant obtenu une validation partielle, l'organisme certificateur délivre un certificat de validation du / des bloc(s) validés.
- Pour les candidats n'ayant pas obtenu la certification, l'établissement délivre une attestation de suivi de formation dans le respect de la législation en vigueur.

#### 11. Orientation pédagogique

Les épreuves doivent respecter les contenus du référentiel, ainsi que le poids de chacun des blocs. Au sein du règlement des études seront rappelés le poids de chacun des blocs en volume horaire, ainsi qu'un barème de notation fixé préalablement à la conception des sujets.

#### 12. Correction, évaluation et notation des épreuves certifiantes

Les épreuves orales sont sanctionnées par une note portée à l'aide d'une grille d'évaluation.

Toute conception de sujet pour les épreuves écrites comprend l'élaboration d'une grille de correction ou d'une rédaction de corrigé qui s'efforce par dossier de décliner un barème de notation le plus précis et le plus fin possible permettant ainsi d'assurer une correction objective.

Tout sujet écrit devra être rendu en fin d'épreuve avec la copie, afin d'éviter la circulation des sujets. La correction des copies des candidats est assurée par chaque centre de formation du réseau. Chaque centre de formation doit ensuite conserver ses propres copies d'examen durant 1 an minimum, délai légal en cas de réclamation d'un candidat.

#### 13. Falsification

En cas de falsification des résultats, le candidat se verra signifier une interdiction d'accès au diplôme pour une durée de 10 ans.

#### 14. Divulgation des résultats et recours

Les notes sont divulguées au maximum à la fin d'une année de formation.

Les résultats d'examen sont validés par un jury de certification qui rédige le procès-verbal d'examen et le transmet à CCI Paris Ile de France pour l'octroi d'un numéro d'enregistrement.

La divulgation des résultats peut avoir lieu à la date et par la voie choisies par chaque organisme de formation.

La CCI Paris Ile de France donne délégation à l'ESIEE-IT pour élaborer les parchemins selon la trame enregistrée dans le dossier RNCP (aucune modification n'est autorisée : par exemple ajout de logo, appellation du titre...).

Tous les parchemins doivent être signés par le Directeur de l'ESIEE-IT

La décision du jury de certification est souveraine. En cas de recours, une demande peut être formulée par courrier recommandé avec AR adressé à l'établissement certificateur (ESIEE-IT) dans le délai d'un mois à compter de la date de divulgation des résultats et sera instruit par l'établissement dans lequel s'est effectuée la préparation à la certification.

#### 15.La certification par la voie de la VAE

#### 15.1. Le cadre général

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel qui ouvre la possibilité d'obtenir une certification sur la base d'une expérience professionnelle, et non plus seulement au terme d'un parcours de formation.  Qui peut bénéficier de ce droit individuel?  Pourquoi réaliser une VAE?  Pourquoi réaliser une VAE?  Pourquoi réaliser une VAE?  Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE?  Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE?  Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE?  Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE?  Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE?  Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE?  Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE?  Comment est appréciée l'expérience, d'une durée minimum d'un an (1 607 heures), porte sur des activités exercées de manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel, y compris les périodes de formation en milieu professionnel. La durée des activités réalisées en formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.  activités professionnelles salariées, activités de bénévolat ou de volontariat, activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, activités exercées d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.  Lorsqu'il s'agit d'activités réalisées en formation initiale ou continue, peuvent être prises en compte : périodes de formation / de mise en situation en milieu professionnel, stages pratiques, préparations opérationnelles à l'emploi, périodes de formation en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou unique d'insertion.  Cuelles certifications sont accessibles à la VAE ?  Comment est appréciée l'expérience au répard de la Vai professionnelles à l'emploi, périodes de formation en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou unique d'insertion.  Toute certification sort au Répertoire National des Certifications professionn		
qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée  • Valoriser son expérience • Obtenir la reconnaissance de ses compétences par un diplôme • Confirmer son statut professionnel • Développer son employabilité • Evoluer professionnellement • Répondre aux exigences d'une profession réglementée  Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE ?  Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE ?  Quelles sont les activités professionnelles salariées, • activités professionnelles salariées, • activités exercées par une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau, • activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, • activités exercées d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.  Lorsqu'il s'agit d'activités réalisées en formation en milieu professionnel, stages pratiques, préparations opérationnelles à l'emploi, périodes de formation en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou unique d'insertion.  Quelles certifications sont  Toute certification inscrite au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP).	Qu'est-ce que la VAE ?	une certification sur la base d'une expérience professionnelle, et non plus seulement au terme
Obtenir la reconnaissance de ses compétences par un diplôme  Confirmer son statut professionnel Développer son employabilité Evoluer professionnellement Répondre aux exigences d'une profession réglementée  L'expérience, d'une durée minimum d'un an (1 607 heures), porte sur des activités exercées de manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel, y compris les périodes de formation en milieu professionnel. La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.  activités professionnelles salariées, activités non salariées, activités de bénévolat ou de volontariat, activités exercées par une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau, activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, activités exercées d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.  Lorsqu'il s'agit d'activités réalisées en formation initiale ou continue, peuvent être prises en compte : périodes de formation / de mise en situation en milieu professionnel, stages pratiques, préparations opérationnelles à l'emploi, périodes de formation en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou unique d'insertion.  Toute certification inscrite au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP).	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Comment est appréciée l'expérience au regard de la VAE ?  manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel, y compris les périodes de formation en milieu professionnel. La durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation.  • activités professionnelles salariées, • activités de bénévolat ou de volontariat, • activités exercées par une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau, • activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, • activités exercées d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.  Lorsqu'il s'agit d'activités réalisées en formation initiale ou continue, peuvent être prises en compte : périodes de formation / de mise en situation en milieu professionnel, stages pratiques, préparations opérationnelles à l'emploi, périodes de formation en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou unique d'insertion.  Quelles certifications sont  Toute certification inscrite au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP).	Pourquoi réaliser une VAE ?	<ul> <li>Obtenir la reconnaissance de ses compétences par un diplôme</li> <li>Confirmer son statut professionnel</li> <li>Développer son employabilité</li> <li>Evoluer professionnellement</li> </ul>
<ul> <li>activités non salariées,</li> <li>activités de bénévolat ou de volontariat,</li> <li>activités exercées par une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau,</li> <li>activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales,</li> <li>activités exercées d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.</li> <li>Lorsqu'il s'agit d'activités réalisées en formation initiale ou continue, peuvent être prises en compte : périodes de formation / de mise en situation en milieu professionnel, stages pratiques, préparations opérationnelles à l'emploi, périodes de formation en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou unique d'insertion.</li> <li>Quelles certifications sont</li> </ul>	l'expérience au regard de la	manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel, y compris les périodes de formation en milieu professionnel. La durée des activités réalisées hors formation doit être
·	prises en compte pour la	<ul> <li>activités non salariées,</li> <li>activités de bénévolat ou de volontariat,</li> <li>activités exercées par une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau,</li> <li>activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales,</li> <li>activités exercées d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.</li> <li>Lorsqu'il s'agit d'activités réalisées en formation initiale ou continue, peuvent être prises en compte : périodes de formation / de mise en situation en milieu professionnel, stages pratiques, préparations opérationnelles à l'emploi, périodes de formation en contrat d'apprentissage, de</li> </ul>
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

	La certification obtenue produit les mêmes effets et a la même valeur que les autres modes de validation.
Qui attribue la certification ?	C'est l'établissement délivrant la certification par la voie classique qui est également chargé de la délivrance de la certification par la V.A.E.
Où déposer la demande VAE ?	La demande initiale est à déposer auprès de l'établissement délivrant la certification.  C'est cet établissement qui vérifie la recevabilité de la candidature : à savoir la durée et la nature de votre expérience en lien avec la certification visée. Ce n'est qu'une fois la candidature déclarée recevable que le dossier de validation peut être constitué et déposé.  Au cours de la même année civile, le candidat ne peut déposer pour la même certification qu'une seule demande, et ne peut pas dépasser trois demandes pour des certifications ou diplômes différents.
Comment apporter la preuve de l'expérience et des compétences du candidat ?	Le jury se prononce après examen du dossier et à l'issue d'un entretien. Le dossier devra comporter des documents rendant compte de l'expérience du candidat ainsi que des attestations des formations suivies et, le cas échéant, des certifications ou diplômes déjà obtenus.
Le candidat peut-il obtenir la totalité d'une certification par la V.A.E. ?	Le jury peut attribuer la totalité de la certification s'il juge que le candidat maîtrise l'ensemble Les compétences attestées. Si le jury ne valide qu'une partie des compétences, les blocs validés font l'objet d'une certification de blocs à durée illimitée. Le candidat devra déposer un nouveau dossier de VAE pour les parties complémentaires concernées.
Le candidat peut-il être aidé pour préparer le dossier de validation ?	Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour décrire, analyse et valoriser son expérience. Cet accompagnement est facultatif et payant. Il peut être réalisé auprès de la structure de son choix.
Quel est le coût de la VAE ?	Le coût de la VAE comporte les frais de jury (selon l'établissement) et, dans le cas du choix d'un accompagnement (facultatif), les frais s'y rapportant.

#### 15.2. <u>Les étapes</u>

Dans la mise en œuvre de la VAE, plusieurs étapes sont à distinguer :

- L'information-orientation
- Recevabilité du dossier de candidature (livret 1 : Cerfa)
- Elaboration et dépôt du dossier de validation (livret 2 : fourni par l'établissement)
- Examen des dossiers
- Entretien avec un jury
- Jury de délibération VAE (la constitution du jury est conforme aux modalités du dossier d'enregistrement au RNCP voir point 10).

#### 15.3. Constitution du dossier de demande VAE

La demande VAE s'appuie sur les dossiers de candidature et de validation.

- Le DOSSIER DE CANDIDATURE (Livret 1) contient les informations relatives aux emplois occupés et aux activités exercées. Ces informations permettront de déterminer si la candidature de VAE est recevable pour la certification demandée. Une fois la demande déclarée recevable, il appartient au candidat de constituer le dossier de validation.

  La recevabilité de la demande ne préjuge en aucun cas de l'étendue de la validation qui sera prononcée par le jury.
- Le DOSSIER DE VALIDATION (Livret 2) permet au candidat de décrire avec précision les activités qu'il a exercées et d'apporter la preuve des éléments avancés.

Le jury statuera à partir des éléments ainsi fournis dans le dossier de candidature et le dossier de validation.

#### 15.4. Les outils de la VAE

Sont remis au candidat :

- Le dossier de candidature (livret 1) et sa notice
- Le dossier de validation (livret 2) et sa notice
- Un guide de la VAE
- Un guide de l'accompagnement VAE (si option retenue)
- Un guide de préparation à l'entretien avec le jury